



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

PME

Question écrite n° 101685

### Texte de la question

M. Laurent Hénart attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur les propositions de la CGPME visant à des simplifications administratives pour les TPE-PME. La CGPME souligne que depuis plusieurs années, en matière d'innovation, de marchés publics ou d'exportation, les PME gagnent à se regrouper pour mener des projets communs de développement et conquérir des marchés. Le dispositif proposé doit permettre à plusieurs PME de se regrouper pour mener à bien un projet et de constituer ainsi un « groupement ETI (entreprise de taille intermédiaire) ». Pour la CGPME, ce groupement ETI dans son ensemble devrait alors continuer de bénéficier des avantages normalement octroyés aux PME qui auraient porté seules ce projet. Il lui demande sa position sur le sujet.

### Données clés

**Auteur :** [M. Laurent Hénart](#)

**Circonscription :** Meurthe-et-Moselle (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101685

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

**Ministère attributaire :** Redressement productif

### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 8 mars 2011, page 2139

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)